

Département « Politique Familiale »

Thème : « Accompagner les publics vers l'emploi : droits, politique de l'emploi

et services »

Date: lundi 14 novembre 2016

Lieu: A la Fédération Nationale - 28 Place St Georges

75009 PARIS Salle Pernot – Escalier A – 1er étage

Horaires: 10h00 à 16h00

Animée par : Magali GRENOUILLEAU, Chargée de mission en politique familiale

Objectifs:

➤ Mieux informer les particuliers sur leurs droits

Faciliter les liens entre les particuliers et l'administration et l'accès aux droits

> Animer une activité d'insertion par l'emploi

Programme:

Les principales aides et démarches :

Assurance chômage, RSA, Prime d'activité, Droits connexes

• La politique de l'emploi, de l'insertion et de la formation :

Le service public de l'emploi, Les contrats aidés, La formation professionnelle, Les partenaires

Les activités et les services des associations :

Les publics, Accompagnement social, Ateliers CV, Parrainage.

Profil des participants:

Cette formation est à destination des bénévoles qui assurent des permanences d'information des familles, les bénévoles qui assurent de l'aide aux démarches administratives, les bénévoles qui animent des ateliers CV, les bénévoles et salariés qui animent un espace de vie sociale ou un centre social, les bénévoles qui assurent des ateliers de formation (illettrisme, informatique, ...), les représentants CCAS.

Tarifs:

27€ pour les membres Familles de France - 50€ pour les non membres



Fiche d'inscription - Formation du Secteur « Politique Familiale »

A RENVOYER accompagnée de votre règlement (chèque de 27€ ou 50€)

Avant le vendredi 4 novembre 2016 à :

FAMILLES DE FRANCE - Fédération Nationale

Secrétariat général - 28 Place St Georges 75009 PARIS

ou par mail: accueil@familles-de-france.org ou par fax: 01.45.96.07.88

Thème : « Accompagner les publics vers l'emploi : droits, politique de l'emploi et services »

	Lundi 14 novembre 2016
Prénom :	
Adresse :	
E-mail :	
Adhérent de l'ass	ociation de:

Rappel des conditions de participation aux stages de formation organisés par la Fédération nationale

Inscription : les frais sont à régler à l'inscription (voir tarif ci-dessus)

Toute inscription doit faire apparaître l'accord de l'Association locale ou de la Fédération départementale dont dépend la personne inscrite. Une inscription ne devient ferme et définitive qu'après réception des droits d'inscription.

Remboursement : Le remboursement des frais de transport est accepté uniquement sur justificatifs originaux et sur la base du billet SNCF, en 2ème classe.

Repas : Pris en commun, à la charge de la Fédération nationale.